



rupture conventionnelle refus de l'employeur

Par **cristal08**, le **05/11/2015 à 13:33**

J'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur qui me la refuse dans quelle mesure peut il me refuser celle ci en sachant qu'il l'a accepter ultérieurement à plusieurs de mes collègues ? puis je lui demander la justification de son refus par écrit ? et dans quelle délais ? puis je renouveler ma demande ?

Par **P.M.**, le **05/11/2015 à 13:57**

Bonjour tout d'abord,
L'employeur n'est jamais obligé d'accepter une rupture conventionnelle même s'il l'a déjà fait et il n'a pas à se justifier...
Vous pouvez renouveler la demande autant de fois que vous voulez et l'employeur peut ne pas y donner suite ou renouveler son refus le même nombre de fois...